

Conditions Générales de Vente

Séjours Sportifs et Nutritionnels - Personal Coach In

Conditions Générales de Vente – Séjours Sportifs et Nutritionnels

1. Objet des Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société Personal Coach'In SARL, ci-après dénommée « l'organisateur », et toute personne physique ou morale (ci-après « le participant ») réservant un séjour sportif et nutritionnel. En réservant un séjour, le participant accepte sans réserve les présentes CGV.

2. Inscriptions et réservations

L'inscription au séjour devient effective à réception du formulaire d'inscription complété et du paiement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour. Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix devra être payée lors de l'inscription.

3. Tarifs et paiements

Tous les tarifs sont indiqués en euros TTC. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, carte bancaire ou tout autre moyen accepté par l'organisateur. En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réservation.

4. Annulation

4.1. Annulation par le participant :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement de l'acompte, moins 5% de frais administratifs.
- Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : remboursement de 50% du montant total.
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : aucun remboursement ne sera effectué.

4.2. Annulation par l'organisateur : L'organisateur se réserve le droit d'annuler le séjour en cas de force majeure, d'un nombre insuffisant de participants (minimum requis : 6 participants), ou pour tout autre motif impératif. Dans ce cas, l'organisateur remboursera intégralement les sommes versées par le participant, sans pouvoir être tenu responsable des frais annexes engagés par celui-ci (transport, hébergement supplémentaire, etc.).

5. Responsabilités L'organisateur s'engage à assurer le bon déroulement du séjour mais ne peut être tenu responsable dans les cas suivants :

- Blessures, accidents ou incidents survenus pendant les activités sportives ou les ateliers.

- Perte, vol ou dégradation des effets personnels des participants.
- Intempéries ou événements extérieurs perturbant le programme initial. Chaque participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités sportives.

6. Obligations des participants

Le participant s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité et les instructions des coachs.
- Informer l'organisateur de toute condition médicale ou besoin particulier pouvant avoir un impact sur le déroulement du séjour.
- Adopter un comportement respectueux envers les autres participants et le personnel.

7. Utilisation des images et vidéos Durant le séjour, des photos et vidéos pourront être prises à des fins promotionnelles pour l'organisateur. En participant au séjour, le participant autorise l'organisateur à utiliser ces supports sur ses canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.). Si le participant ne souhaite pas apparaître sur ces supports, il doit le notifier par écrit avant le début du séjour.

8. Modification du programme

L'organisateur se réserve le droit d'adapter le programme en fonction des conditions météorologiques, des imprévus logistiques ou des besoins des participants, dans le but de garantir leur sécurité et leur satisfaction.

9. Protection des données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont destinées à l'organisateur pour la gestion du séjour. Elles ne seront pas partagées avec des tiers sans l'accord du participant, conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

10. Assurances et responsabilités

Personal Coach'In SARL a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle avec la compagnie BPCE IARD, sous le Contrat Multirisque Professionnelle : 169469482R001. Les professionnels intervenant sur les séjours disposent également d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Les participants doivent obligatoirement disposer d'une assurance individuelle couvrant les risques corporels et accidents liés à la pratique des activités sportives proposées durant le séjour.

Le participant reconnaît avoir une condition physique et une compétence technique suffisantes pour pratiquer les activités prévues dans le cadre du séjour. Si le participant choisit de pratiquer

une activité non prévue au programme ou en dehors des activités encadrées, il en assume l'entière responsabilité.

11. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu de siège social de Personal Coach'In SARL.

12. Acceptation des conditions

En réservant un séjour, le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

Pour toute question, contactez-nous :

- **Email** : personalcoachin@gmail.com
- **Téléphone** : 06 52 81 77 79